Envoyé en préfecture le 19/01/2026
Reçu en préfecture le 19/01/2026
Publié le
ID : 976-229850003-20251222-DL2212250327-DE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DE MAYOTTE

CONSEIL DEPARTEMENTAL

Commission Permanente du lundi 22 décembre 2025

Membres en exercice : 26
Présents : 14
Procuration(s) : 3
Absent(s) : 9
Nombres de votants : 17
Votes pour : 17
Vote(s) contre : 0
Abstention(s) : 0
Date de la convocation : mercredi 17 décembre 2025

DELIBERATION N°DL_CP2025_0327

Relative à l'attribution d'une aide exceptionnelle suite au cyclone Chido aux exploitants individuels pour la relance de leur production

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-deux décembre, à 09h00, le Conseil Départemental de Mayotte s'est réuni en Commission Permanente, en application de l'article L. 3121-19 du code général des collectivités territoriales, sur convocation et sous la présidence de Monsieur Ben Issa OUSSENI, Président du Conseil départemental de Mayotte.
Cette séance s'est tenue à l'hémicycle Younoussa BAMANA.

Conseillers départementaux présents :
Monsieur Ben Issa OUSSENI, Monsieur Soibahadine NDAKA, Madame Mariam SAID KALAME, Monsieur Ali OMAR, Madame Zouhourya MOUAYAD BEN, Madame Bibi CHANFI, Madame Zamimou AHAMADI, Madame Maymounati MOUSSA AHAMADI, Monsieur Elyassir MANROUFOU, Madame Laini ABDALLAH BOINA, Monsieur Abdoul KAMARDINE, Madame Soihirat EL HADAD, Madame Hélène POLLOZEC, Madame Zaounaki SAINDOU

Conseillers départementaux représentés :
Monsieur Soula SAID SOUFFOU donne pouvoir à Madame Mariam SAID KALAME, Madame Nadjima SAID donne pouvoir à Madame Zouhourya MOUAYAD BEN, Monsieur Saindou ATTOUMANI donne pouvoir à Madame Bibi CHANFI

Conseiller(s) départementaux absents :
Monsieur Daoud SAINDOU MALIDE, Monsieur Madi Moussa VELOU, Madame Rosette VITTA, Monsieur Alain SARMENT, Madame Echati ISSA, Monsieur El Anrif HASSANI, Madame Farianti MDALLAH, Monsieur Nadjayedine SIDI, Monsieur Daniel ZAIDANI

Secrétaire de séance désignée :
Madame Hélène POLLOZEC

Le Président constate que le quorum est atteint,

Vu le code général des collectivités territoriales ;
Vu la délibération n° DL_AP2021_0197 du 1er juillet 2021 relative à l'élection de Monsieur Ben Issa OUSSENI en qualité de Président du Conseil Départemental de Mayotte ;
Vu la délibération n° DL_AP2021_0203 du 19 juillet 2021 relative aux délégations d'attribution du Conseil départemental données à sa Commission Permanente ;
Vu la délibération n°DL_AP2025_0024 du 25 mars 2025 relative au budget primitif 2025 du Conseil départementalde Mayotte ;

Envoyé en préfecture le 19/01/2026
Reçu en préfecture le 19/01/2026
Publié le
ID : 976-229850003-20251222-DL2212250327-DE

Vu l'avis de la commission développement économique et coopération décentralisée en date du 15 décembre 2025 ;

Considérant le rapport n°2025-002839 de Monsieur le Président du Conseil départemental de Mayotte ;

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents et des représentés,
Le Conseil Départemental,

DECIDE

Article 1 : d'accorder des subventions d'un montant total de 419 236,15 euros (quatre cent dix-neuf mille deux cent trente-six et quinze centimes euros) et de valider l'attribution de desdites subventions aux agriculteurs dans le cadre d'un appel à projet suite au passage de cyclone Chido pour la relance de la production.

Exploitants	Intitulé de projet	Coût de projet	demandé	éligible	%	CD	Apport
ALI AMBODY	Aménagement d'une serre et de 2 bassins	200 700,00	190 000,00	190 000,00	85	161 500,00	39 200,00
MOHAMED BIN MOHAMED	Réparation d'une toiture d'un bâtiment de bovins, déblaiement d'une parcelle et achat des matériels agricoles	55 956,00	55 956,00	55 956,00	85	47 562,60	8 393,40
BEN AHAMADA AHAMADA	Reconstruction d'un bâtiment de bovins	50 000,00	50 000,00	50 000,00	85	42 500,00	7 500,00
RAYA HAMADA	Reconstruction d'un bâtiment de bovins	50 000,00	50 000,00	50 000,00	85	42 500,00	7 500,00
ABDULLAH IBRAHIME	Reconstruction d'un bâtiment de volailles et Achat de poussins	61 810,80	52 000,00	36 566,00	85	31 081,10	30 729,70
EL ZEHAR ROMOULI	Achat de silo et reconstruction d'un bâtiment de volailles + accessoires	83 009,00	60 380,00	60 380,00	85	51 323,00	31 686,00
ABAL-HASSANI KOUTOUBOU	Reconstruction de 2 bâtiments + enclos, bassin et groupe électrogène	51 643,00	50 317,00	50 317,00	85	42 769,45	8 873,55
Total global		**553 118,80**	**508 653,00**	**493 219,00**		**419 236,15**	**133 882,65**

L'attribution des aides est basée sur les régimes suivants : SA 107520 Aides aux investissements dans les exploitations agricoles liées à la production agricole primaire (petites exploitations agricoles) d'un montant de 419 236,15 euros

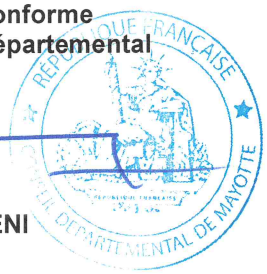
Article 2 : d'imputer ces aides sur le chapitre 204 du budget 2025 du Conseil Départemental de Mayotte ;

Envoyé en préfecture le 19/01/2026
Reçu en préfecture le 19/01/2026
Publié le
ID : 976-229850003-20251222-DL2212250327-DE

Article 3 : d'autoriser le Président du conseil Départementale à signer la convention précisant les modalités de cette subvention ainsi que tout avenant dans la mesure où les modifications ne remettent pas en cause ni l'objet, ni le montant global de la subvention ;

Article 4 : en application des dispositions de l'article R. 421-1 et suivants du code de justice administrative, cette délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Mamoudzou dans les deux mois qui suivent sa publication et sa transmission au représentant de l'Etat dans le Département.

Pour extrait certifié conforme
Le Président du Conseil départemental



Ben Issa OUSSENI